

Bachelor of Arts HES-SO en Arts visuels
EDHEA - Ecole de design et haute école d'art du Valais

DESCRIPTIF DE MODULE
Année académique 2026-2027

Domaine	Design et Arts visuels
Filière	Arts visuels
Orientation	-
Intitulé du module	Transversalités 6
Type de module	Obligatoire
Code	
Type de formation	Bachelor
Semestre	6
Crédits ECTS	6 ECTS
Prérequis	Aucun
Langue	Français
Lieu	EDHEA – Valais
Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Développer des compétences méthodologiques, sociales et personnelles supplémentaires ; élargir le champ des expérimentations et découvrir d'autres disciplines et horizons professionnels ; développer des moyens pertinents de communiquer sa pratique dans différents contextes de monstration et de diffusion ; connaître et s'engager dans les différents réseaux propres à la diffusion de son travail ; savoir valoriser ses pratiques et compétences dans des milieux professionnels variés. Les compétences transversales (sociales et personnelles) ainsi que méthodologiques font pleinement partie de cet axe de formation. Ce module fait suite au module Transversalités 5 et clôt l'axe Transversalités (36 ECTS).
Contenus et formes d'enseignement	Cet axe assemble des enseignements complémentaires permettant de développer des compétences méthodologiques, sociales et personnelles supplémentaires. Des cours optionnels ou des workshops y sont proposés pour élargir le champ des expérimentations et permettre aux étudiant·e·x·s de découvrir d'autres disciplines et horizons professionnels. Le module se compose de : Portfolio 6 : Le portfolio documente les travaux artistiques réalisés dans le cadre du Bachelor. Il est présenté dès les jurys de la 2e année (semestre 4) et de 3e année (semestre 5 et diplôme). Il est pensé en cohérence et en lien avec les projets et les recherches artistiques développés durant les études. Il soulève la question de la documentation du travail et du processus lié à la pratique et, en ce sens, en plus de faire l'objet d'un suivi spécifique, il est également à discuter avec ses professeur·e·x·s de pratique. Sa mise en forme est libre, personnelle et créative. Séminaire professionnalisation 6 : Ce séminaire prépare l'insertion professionnelle des futur·e·x·s diplômé·e·x·s : statuts et régimes de l'activité artistique, droits d'auteur et contrats, budgets et financement de projets, dossiers de candidature, bourses et

	résidences, relations avec les institutions et les galeries. Il prend la forme d'apports pratiques et de rencontres avec des professionnel·le·x·s du milieu. Ainsi que deux cours à choix parmi : Écriture 6 : Ce séminaire part d'une question aussi simple que vertigineuse : à qui appartient le « je » de l'artiste ? Peut-on l'échanger contre un autre ? Qu'a-t-il fallu faire pour l'obtenir, que sommes-nous prêt·e·x·s à faire pour le garder, pour le perdre ? Pour y répondre, l'atelier s'appuie sur les pratiques du sampling – telles qu'on les pratique dans le son – et du pastiche, une notion aussi évidente en apparence que difficile à mettre en œuvre ou à enseigner : sommes-nous censé·e·x·s produire un art « original », et que signifie l'être, alors que tout geste s'inscrit dans une soupe de contextes et d'histoires qu'il s'agit de détourner, ou à tout le moins de comprendre ? Les étudiant·e·x·s expérimentent d'abord des protocoles de pastiche et de sampling, puis élargissent la pratique de l'écriture au-delà de son sens classique, à travers des textes trouvés, le collage, la transcription et la performance – autant de méthodes pour générer des « textes » que l'on sculpte plutôt qu'on ne les écrit simplement. Séminaire curatorial 6 : Chaque semestre, un·e curateur·rice·x est invité·e·x à passer une journée avec les étudiant·e·x·s. La matinée est consacrée à la présentation de son parcours, de ses recherches et de ses méthodes de travail, pour aborder concrètement les étapes et les enjeux de la pratique curatoriale ; elle est suivie d'un atelier pratique consacré à la conception collective d'un projet d'exposition. L'intervenant·e·x de ce semestre est encore en cours de définition. Séminaire son 6 : Ce séminaire d'approfondissement prolonge l'introduction à la théorie du son proposée en première année. Il se construit autour d'une thématique spécifique, communiquée en amont du semestre, et invite les étudiant·e·x·s à approfondir, à partir d'études de cas précises, les enjeux esthétiques, écologiques et politiques qui traversent les pratiques d'écoute et les arts sonores contemporains. Worlding – Faire monde(s) 6 : Ce cours propose d'interroger le concept de worlding, tel qu'élaboré par Donna Haraway, Bruno Latour ou Malcom Ferdinand, pour penser et pratiquer le « faire monde » dans une perspective critique, intersectionnelle et créative. En articulant réflexions théoriques et expérimentations artistiques, il s'agira de questionner l'anthropocène, les oppressions systémiques et leurs intersections, afin d'imaginer des formes de coexistence, de résistance et de création collective, incluant le vivant non-humain. Vidéo et cinéma expérimental 6 : Articulé autour d'une trame chronologique, le cours inscrit les problématiques des technologies contemporaines dans une perspective historique. La discussion collective autour d'extraits d'œuvres apprend à identifier les significations des constructions formelles en relation à leur contexte. Le cours interroge les utopies sociales associées à la technologie. Les usages critiques du film et de la vidéo déconstruisent les représentations communes, ainsi que les régimes de l'attention mobilisés par le défilement des images.
Modalités d'évaluation et validation	Les connaissances des étudiant·e·x·s font l'objet d'évaluations continues pendant les cours qui composent le module, ainsi que d'un travail final. La participation active et assidue aux cours constitue également un élément d'évaluation. De plus amples précisions sur les modalités et le calendrier des évaluations seront

	données lors de la première séance. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non acquis ».		
Modalités de remédiation	Remédiation possible par la réalisation d'un travail complémentaire agréé avec le/la professeur·e·x responsable du cours en question selon les délais fixés par le calendrier académique. Pas de remédiation possible après répétition du module. Si les crédits ne sont pas obtenus, le module doit être répété l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le/la responsable de module.		
Enseignant·e·x·s	B. Richon, Maëlle Cornut, Geneviève Loup et intervenant·e·x·s		
Responsable du module	Vittorio Parisi		
Descriptif validé le	09.09.2026	Par	Vittorio Parisi, responsable de la filière arts visuels